Image not found or type unknown

Fiscalité lors de la vente d'une activité

Par **bliscar**, le **12/12/2019** à **14:33**

Bonjour.

Notre entreprise exsite depuis 9 an et demi, et possède deux activités commerciales disctinctes.

Nous envisageons la vente d'une de ces activités à une autre entreprise.

Quelle sera la fiscalité des gains issus de la vente ?

Merci.

Par **morobar**, le **12/12/2019** à **18:55**

Bonjour,

Le produit de la vente sera affecte aux comptes de la classe 7751/7752 selon qu'"il s'agisse de produits amortissables ou non.

Attention à la plus-value de cession par exemple du matériel transmis.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés